#### DEPARTEMENT DES ARDENNES



# PROCES - VERBAL

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

#### MAIRIE DE LES MAZURES

Rue Martin Marthe 08500 LES MAZURES

**a**: 03.24.40.10.94 Fax: 03.24.40.41.88

Email: Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-:-:-:-:-:-:-:-:-

**25 septembre 2013** 

L'an deux mille treize, le 25 septembre, à dix-huit heures trente, s'est réuni salle de la mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du 20 septembre, sous la présidence de Madame Elisabeth BONILLO, Maire.

#### PRESENTS (11):

Mmes: BONILLO Elisabeth, DA SILVA-MANQUILLET, PERIGNON Mireille, MM BITAM Ali, BONILLO Jean-Pierre, BRIOUX Thierry, GONCALVES Philippe, LANDZWOJCZAK Edouard, PAPILLIER Bernard, VELIN Georges, WARIN Gilles

**EXCUSE (1):** THEATE JM

**EXCUSE AVEC PROCURATION (2)**: COLLE Denis à LANDZWOJCZAK Edouard, ROGISSART Hervé à Georges VELIN

#### ABSENT NON EXCUSE ():

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Absents excusés ayant donné procuration : 02
Absents excusés : 01
Absents non excusés : 00

Nombre de votants : 13

#### SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Philippe GONCALVES

Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 11 septembre, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

#### I. Attribution du Marché: rue du Pâquis

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation concernant le marché pour les travaux d'embellissement du village rue du Pâquis, à Les Mazures.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché (lot unique) à l'entreprise suivante :

- AGENCE RONGERE (COLAS EST), pour un montant de 455 000,00 € HT ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la proposition du Maire

**DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise AGENCE RONGERE (COLAS EST).

CHARGE Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce marché.

### II. Attribution Marché Bureau d'Etude pour Révision Générale du PLU

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 février 2013 a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (révisé une 1<sup>ère</sup> fois le 30 septembre 2005).

Pour cette révision, un bureau d'études doit être missionné.

Après mise en concurrence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer à DUMAY Bureau d'Etudes ce marché pour un montant de 27 500, 00 € HT soit 32 890.00 € TTC.

CHARGE Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce marché.

#### III. Financement des créneaux péri-éducatifs : Subvention au Centre Socio Culturel AMEL

Madame le Maire expose la réorganisation des rythmes scolaires et les charges supplémentaires à supporter par le Centre Socio Culturel AMEL compte tenu du personnel et des activités à mettre en place pour occuper les enfants dans le cadre des activités péri-éducatives de 15h45 à 16h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une participation de 1 143,76 € par mois au Centre Socio Culturel à compter d'octobre 2013 jusqu'à juin 2014.

<u>Un pré-bilan et un bilan seront effectués</u> par le Centre Socio Culturel avant tout réengagement de la Commune pour l'année scolaire 2014/2015 soit respectivement en janvier 2014 et <u>avant le 31 juillet 2014</u>.

## IV. Droit de Préemption

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas préempter sur les propriétés de :

- BODHUIN Jean-Marc : 5 rue du Lac (D346-172-173 pour partie)

Le Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- Réunion pour mise en place Nouvelle Communauté de Communes PORTE DE France tous les lundis
- Achat d'un nouveau défibrillateur (extérieur) par notre Communauté de Communes actuelle ainsi que des panneaux pédagogiques lumineux

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE